

Communiqué de presse

Une nouvelle convention pour renforcer l'accès aux soins au profit de la famille de l'enseignement

Le Président de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation, Monsieur Youssef EL BAKKALI, et le Président de l'Association Nationale des Cliniques Privées (**ANCP**) ont procédé récemment à la signature d'une **Convention Cadre** pour faciliter l'accès de la famille de l'enseignement aux soins médicaux.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par la Fondation pour alléger les dépenses de santé de ses adhérents à travers la mise en place et le développement d'un système de prévoyance santé dédié ainsi que la conclusion de partenariats avec les professionnels de la santé.

Aux termes de cette convention, les adhérents de la Fondation, leurs conjoints et leurs enfants bénéficieront de conditions avantageuses à savoir :

- **L'accès aux services médicaux dans le respect de la tarification nationale de référence (TNR) sans exiger le dépôt d'une caution ou l'avance des frais d'hospitalisation;**
- La simplification, en cas d'hospitalisation, des formalités administratives relatives aux demandes de prise en charge dans le cadre de l'AMO et de la complémentaire santé (AMC+) ainsi que l'assistance et le transport sanitaire assurés par la Fondation;
- La participation à des activités de sensibilisation et de dépistage des maladies les plus fréquentes dans le milieu éducatif.

Ces avantages seront accessibles au niveau des cliniques, membres de l'ANCP, qui adhèrent aux dispositions de cette convention cadre. **La liste des dites cliniques sera publiée incessamment sur les sites Internet respectifs de la Fondation et de l'ANCP.** Elle sera mise à jour au fur et à mesure de l'adhésion de nouveaux membres.